



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E190462

VALABLE JUSQU'AU 13/03/2027

ÉDITÉ LE

09/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/12/2012

Forme juridique : SAS

Capital : 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MACON CEDEX

Siret : 790 016 281 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4313804-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 423208110002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 423208110002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/01/2026

Raison sociale : SAS ALEXANDRE BONNOT

15 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
71160 LA MOTTE ST JEAN

Téléphone : 03 85 24 51 01

Portable : 06 77 49 55 70

Fax :

Site Internet :

E-mail : alexbonnot.sav@gmail.com

Responsabilité légale :
BONNOT ALEXANDRE DONATO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/03/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	14/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/03/2026
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/03/2022
o Poêle ou insert bois	14/03/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	25/03/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/03/2024
o Ventilation mécanique	03/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.